

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

L'exercice d'un mandat spécial relève de la compétence du Conseil Municipal.

La définition de cette notion a été donnée par Délibération n°08/5-21 en séance du 3 juillet 2008, prise dans le cadre du remboursement des frais de mission aux élus municipaux à l'occasion d'un mandat spécial.

A ce titre, il vous est demandé de donner mandat spécial, par voie de régularisation, aux élus suivants :

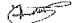
- Monsieur Alain COUDERC, 9ème Adjoint, à l'occasion d'une mission à Taiyuan (Chine) du 14 au 22 septembre 2014 ;
- Madame Laetitia VOLIA-GARNIER, 2ème Adjointe de Quartier, à l'occasion d'une mission à Villeurbanne du 25 au 29 octobre 2014 au Congrès 2014 de l'ANACEJ ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE, Maire, à l'occasion d'une mission à Paris du 23 au 25 novembre 2014 dans divers ministères ;
- Monsieur Eric DELORME, 15ème Adjoint, à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 25 au 27 novembre 2014 ;
- Monsieur Thierry MELADE, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une mission à Lille et à Mouscron (Belgique) du 30 novembre au 05 décembre 2014 au Marché de Noël ;
- Madame Sonia BARDINOT, Conseillère Municipale, à l'occasion d'une mission à Lyon et à Villeurbanne du 04 au 09 décembre 2014 au Marché de Noël.

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Compte 6532 du Budget principal.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14839-1-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014


Gilbert ANNETTE

OBJET AUTORISATION D'EXERCICE DE MANDATS SPECIAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/5-21 du 3 juillet 2008 fixant le régime de remboursement des frais de missions des élus municipaux à l'occasion de mandats spéciaux ;

Sur le RAPPORT N° 14/8-39 du Maire, présenté par Monsieur DELORME Eric, 15ème Adjoint ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Donne mandat spécial aux élus suivants :

- Monsieur Alain COUDERC, 9ème Adjoint, à l'occasion d'une mission à Taiyuan (Chine) du 14 au 22 septembre 2014 ;
- Madame Laetitia VOLIA-GARNIER, 2ème Adjointe de Quartier, à l'occasion d'une mission à Villeurbanne du 25 au 29 octobre 2014 au Congrès 2014 de l'ANACEJ ;
- Monsieur Gilbert ANNETTE, Maire, à l'occasion d'une mission à Paris du 23 au 25 novembre 2014 dans divers ministères ;
- Monsieur Eric DELORME, 15ème Adjoint, à l'occasion du Congrès des Maires à Paris du 25 au 27 novembre 2014 ;
- Monsieur Thierry MELADE, Conseiller Municipal, à l'occasion d'une mission à Lille et à Mouscron (Belgique) du 30 novembre au 05 décembre 2014 au Marché de Noël ;
- Madame Sonia BARDINOT, Conseillère Municipale, à l'occasion d'une mission à Lyon et à Villeurbanne du 04 au 09 décembre 2014 au Marché de Noël.

ARTICLE 2

Autorise le remboursement des frais engagés à l'occasion de ces missions, dans les conditions fixées par Délibération n°08/5-21 du 3 juillet 2008 susvisée.

ARTICLE 3

Les dépenses correspondantes seront imputées sous les Chapitre 65 et Article 6532 du Budget principal.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20141213-14839-2-DE
Date de réception préfecture : 22/12/2014

Signé électroniquement par :
Le Maire
18/12/2014



Gilbert ANNETTE